

BULLETIN D'INFORMATION COMMUNAL DE

SÂLES



ROMANENS

RUEYRES-TREYFAYES

& MAULES

Les quatre font

La Une



Mont-Crosin - © Suisse Eole

N° 31

février 2013

PROJET DE SITE EOLIEN

Assemblée communale extraordinaire

Le conseil communal avait prévu et annoncé une séance d'information communale le 5 mars 2013 au sujet du parc éolien du Mont Gibloux. A la suite de la demande du collectif du Haut-des-Roches appuyé par 298 signatures, nous devons convoquer une assemblée communale extraordinaire sur ce même sujet. Les délais légaux étant très courts, cette assemblée extraordinaire aura donc lieu **le mardi 26 février 2013** et remplace et annule la séance d'information prévue une semaine plus tard.

Le contexte énergétique suisse

Sur les ruines du désastre de Fukushima, le conseil fédéral a mis en place en mai 2011 une « stratégie énergétique 2050 », actuellement en consultation, prévoyant l'abandon du nucléaire à moyen terme. Afin de garantir la sécurité d'approvisionnement, il table sur des économies accrues (efficacité énergétique), sur le développement de la force hydraulique et de nouvelles énergies renouvelables et, au besoin, sur la production d'électricité à base de combustible fossile (installations de couplage chaleur-force, centrales à gaz à cycle combiné) ainsi que sur les importations.

Un parc éolien sur le Mont Gibloux

Dans ce contexte, la commune de Le Châtelard a cherché des moyens de production d'énergie renouvelable sur son territoire. Après plusieurs essais infructueux, elle a trouvé la société Ennova qui a accepté de faire une pré-étude. Outre des projets d'énergie photovoltaïque directement applicables à Le Châtelard, il s'est avéré que le site du Mont Gibloux avait un potentiel probable pour un parc éolien.

La commune de Le Châtelard et la société Ennova ont donc invité les communes touchées par ce potentiel, soit la commune de Sâles et la commune de Grangettes, à une présentation et nous ont demandé de participer à une étude de faisabilité, sans frais pour nous.

Le conseil communal de Sâles, comme celui de Grangettes, a répondu par la positive à cette étude. Nous nous sommes engagés, par la signature commune d'une lettre d'intention, à aider et soutenir la société Ennova dans toutes les démarches nécessaires afin de pouvoir mener à bien cette étude de faisabilité.

Etat actuel de l'étude de faisabilité

A ce jour, l'étude de faisabilité en est à ses débuts. Afin de pouvoir être menée à bien, elle a surtout besoin de données précises de la région, comme la mesure des vents locaux sur au moins 2 ans, les mesures acoustiques liées à la topographie, les comptages et études sur la faune locale, etc. Selon leur expérience, cette phase doit durer entre 2 et 3 ans.

Parallèlement, la société Ennova discute avec les propriétaires privés qui ont des terrains agricoles que la pré-étude a définis comme possibles pour l'implantation d'une éolienne. Ceux qui acceptent signent une convention de servitude qui permet à la société Ennova de pénétrer sur ces terrains pour y faire des sondages, des mesures de toute sorte, d'installer les conduites nécessaires, etc. Un dédommagement annuel est prévu pour la gêne occasionnée à l'exploitation agricole et les pertes de cultures probables.

Et après ?

Durant cette phase d'étude, la commune est informée régulièrement et peut à tout moment donner son avis. Si par exemple, les études acoustiques devaient montrer une gêne pour les habitations, la zone d'implantation possible pour une machine serait éliminée. Les mesures de vents détermineront la faisabilité globale du projet.

L'aménagement du territoire est également touché par ce projet. En effet, l'Etat de Fribourg devra également adapter son plan cantonal et la commune son plan d'affectation des zones. De plus, les machines devront par la suite être mises à l'enquête.

La durée estimée de toutes ces phases est de minimum 4 à 5 ans, pouvant aller jusqu'à dix ans. Dans la perspective que le projet soit réalisable avec un nombre minimum d'éoliennes, le chemin est encore long.

L'avis du conseil communal

Le conseil communal a estimé qu'il était de notre devoir de participer à cette étude de faisabilité. Laisser le soin aux autres de trouver des solutions à notre avenir énergétique n'est pas acceptable. Même si, à l'issue de l'étude nous arrivons à la conclusion que cela ne peut pas se faire à cause des nuisances ou de tout autre élément, nous estimons que le travail doit être fait.

Renoncer à ce stade à cette étude de faisabilité sur la base d'arguments non vérifiés sur le site ou de peur de l'inconnu nous semble prématuré et dommageable. Au contraire, ce projet devrait être l'affaire de tous les habitants afin de le faire à notre façon et à notre convenance pour l'avenir.

Le conseil communal

Où chercher de l'information sur les éoliennes

A l'heure actuelle, il est facile de trouver de l'information sur internet sur tous les sujets, donc aussi sur les éoliennes. Outre de l'information objective, on y découvre de nombreux témoignages de personnes qui trouvent ça génial, ou d'autres qui trouvent ça très dérangeant. Il est difficile de sortir les éléments utiles et applicables, car chaque situation est particulière.

Nous vous proposons ci-dessous quelques sites qui devraient apporter de l'information pour ceux qui le désirent, sans entrer dans des considérations partisans pour ou contre.

- Site de l'office fédéral de l'énergie : www.bfe.admin.ch
- Site de l'association pour la promotion de l'énergie éolienne en Suisse et mandaté par la confédération : www.suisse-eole.ch
- Site de la Banque Cantonale Vaudoise (BCV) - document « Etude sur l'incidence des éoliennes sur le prix de l'immobilier » : www.bcv.ch/fr/content/download/23584/259031/bcv-revue-literature-eoliennes-immobilier-12-2012.pdf

En complément :

- Site de l'entreprise Ennova : www.ennova.ch
- Site d'un parc éolien : www.juvent.ch

ASSEMBLÉE COMMUNALE EXTRAORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2013

Les citoyennes et citoyens de la commune de Sâles sont convoqués à l'assemblée communale extraordinaire qui aura lieu le mardi 26 février 2013 à 20h00, à la salle de l'Auberge de la Couronne à Sâles.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 11 décembre 2012

(ne sera pas lu en assemblée; il est à disposition à l'administration communale ou sur le site internet de la commune)

2. Projet d'un parc éolien dans le Gibloux sur la commune de Sâles

- a) présentations
- b) discussion
- c) vote

3. Divers



Le Conseil communal

Résumé de l'assemblée communale du 11 décembre 2012

71 citoyennes et citoyens étaient présents pour suivre les débats qui peuvent être résumés comme suit :

Désignation de l'organe de révision pour 2013-2015

La commission financière a proposé la Fiduciaire Ruffieux à Bulle pour la révision des comptes des trois prochaines années. L'assemblée communale a approuvé ce choix à mains levées à raison de 61 oui et 10 non.

Budget 2013 du Foyer St-Joseph

Le budget de fonctionnement prévoit un bénéfice de CHF 400.- pour des charges totales de CHF 4'160'713.-. Celui-ci est approuvé par l'assemblée à l'unanimité.

Budget communal 2013

Le budget de fonctionnement 2013 prévoit un déficit estimé à CHF 113'726.- pour un montant total de charges de CHF 4'767'360.-.

Le budget des investissements est composé de la manière suivante :

1. Transformation et rénovation des classes de l'école de Sâles CHF 190'000.-
2. Mandat pour une étude de l'assainissement des routes communales CHF 16'000.-

Un total d'investissement 2013 estimé à CHF 3'886'227.- dont CHF 206'000.- de nouveaux investissements.

Plan financier 2012-2016

Ce plan indique approximativement la situation financière de la commune sur plusieurs années. Celui-ci a été mis à jour avec les derniers investissements votés.

Réception des citoyens nés en 1994

7 jeunes parmi les 16 invités étaient présents, 3 se sont excusés. L'assemblée les a accueillis dans le monde des citoyens actifs et une petite attention leur a été remise.

Le procès-verbal est disponible sur le site internet www.sales.ch ainsi qu'à l'administration communale